



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

programmes

Question écrite n° 102589

Texte de la question

M. Christophe Premat attire l'attention de Mme la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la nécessité de renforcer l'importance de la pratique musicale collective dans les parcours d'éducation artistique et culturelle. En effet, durant les dernières années, un effort considérable a porté sur la définition de ces parcours artistiques et culturels, mettant en relation écoles, académies et collectivités territoriales. Cela étant, une initiation à la formation orchestrale et chorale aurait pour mérite à la fois de travailler sur l'art et la socialisation des élèves. Dans ce cadre, la pratique collective de la musique est créatrice d'un lien social fort, d'où la nécessité de lui accorder une place centrale dans le parcours scolaire. Son utilité comme ses bienfaits sont incontestés, comme l'atteste le rapport de Didier Lockwood commandé par le ministère de la culture et de la communication. Il aimerait savoir si, en dépit du plan Lang-Tasca des années 2000, la question de la généralisation d'une pratique musicale pouvait être abordée dans sa globalité à l'école.

Données clés

Auteur : [M. Christophe Premat](#)

Circonscription : Français établis hors de France (3^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 102589

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [14 février 2017](#), page 1193